

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 42

DELIBERATION
n° 2020 - 5 - 21

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le 30 SEP. 2020

ID : 085-200023778-20200924-DL_2020_5_21-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

Séance du 24 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 24 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 17 septembre, s'est réuni à la salle du golf du Pays de Saint Gilles Croix de Vie à l'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Stéphane GAUTRONNEAU, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Christian PRAUD, Christophe CHABOT, Thierry FAVREAU, Christine BERNARD, Laurent BOUDELIER

Pouvoirs : Christophe CHABOT à Frédéric FOUQUET / Thierry FAVREAU à Michel REMAUD / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU

Madame Muriel HABERT est désignée secrétaire de séance.

**Autorisation de signature du lot 2 - Fourniture
d'une benne d'un volume de 40m³ minimum, d'une
grue et d'une pince de préhension KINSHOFER
dans le cadre de l'acquisition d'un camion de 32
tonnes destiné à la collecte des points d'apports
volontaires**

La Communauté de Communes assure en régie directe la collecte des déchets sur les 14 communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et possède un parc de 12 camions benne à ordures ménagères fonctionnant au gasoil, assurant une quarantaine de circuits par semaine (hors saison), avec une moyenne par véhicule de 34 000 km/an.

Dans ce cadre, une consultation allotie en deux lots (Lot n°1 : Fourniture d'un porteur de bennes châssis cabine de 32 Tonnes ; Lot n°2 : Fourniture d'une benne d'un volume de 40 m³ minimum, d'une grue et d'une pince de préhension KINSHOFER) avait été lancée le 18 novembre 2019 selon la procédure d'appel d'offres européen ouvert, afin d'acquérir un camion de 32 tonnes destiné à la collecte des points d'apports volontaires.

Suite à la décision prise par le représentant du pouvoir adjudicateur de déclarer sans suite le lot 2 pour insuffisance de concurrence, compte tenu qu'une seule offre d'un montant supérieur à l'estimation financière des services avait été déposée, une nouvelle consultation a été lancée le 23 mars 2020.

Un seul pli a été déposé avant la date limite de remise des offres fixées au 28 avril 2020 à 12h00 par le candidat GARNIER ATLANTIQUE.

La commission d'appel d'offres, réunie en séance du 3 septembre 2020, a décidé d'attribuer ce lot au candidat GARNIER ATLANTIQUE pour un montant de 145 850 € HT au vu du rapport d'analyse des offres établi selon les critères de jugement définis comme suit :

- Prix 50 % ;
- Valeur technique 40 % décomposée comme suit :
 - o Caractéristiques et qualité techniques de la benne grand volume 20 %
 - o Caractéristiques et qualité techniques de la grue 10 %
 - o Caractéristiques et qualité techniques de la pince 10 %
- Garantie et service après-vente 10 %.

Le Conseil communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5214-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5,

Vu les statuts de la Communauté de Communes, approuvés par arrêté préfectoral n° 2019 DRCTAJ PIFL 87 du 12 mars 2019,

Vu les crédits inscrits au BP 2020,

Vu la décision d'attribution du lot 2 « Fourniture d'une benne » au candidat GARNIER pour un montant de 145 850 € HT prise par la commission d'appel d'offres du 03 septembre 2020,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu le rapport,

Vu l'avis favorable du Bureau du 10 septembre 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de prendre acte de la décision d'attribution du lot 2 « Fourniture d'une benne » au candidat GARNIER ATLANTIQUE pour un montant de 145 850 € HT prise par la commission d'appel d'offres ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le lot 2 « Fourniture d'une benne » avec le candidat GARNIER ATLANTIQUE et à prendre toutes décisions relatives à son exécution.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

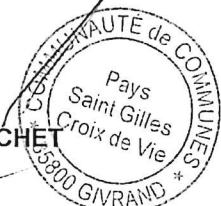
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 30 SEP. 2020
- de l'affichage le : 30 SEP. 2020
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 30 SEP. 2020

Givrand, 29 septembre 2020
Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.